



Information – Qualité de l'eau

Qualité de l'eau potable en 2025 – Commune de Cheseaux-Noréaz, réseau de distribution.

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient de SAGENORD et est détaillée ci-dessous :

- 58.3% ACRG, eau de nappe phréatique des puits d'Onnens (chlorée pour la protection du réseau);
- 29.4% SAGENORD, eau des sources du Cossaux (désinfectée par chloration);
- 6% SEY, eau du lac de Neuchâtel (filtrée et désinfectée par chloration) ;
- 5.9% AIVB, eau de sources, provenant de de l'Association Intercommunale du Vallon de la Baumine (désinfection UV);
- 0.4% ARRIBRU, eau de sources, provenant de l'Association Intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes de la région des tunnels d'Arrisoules et des Bruyères (chlorée).

Traitement

Par chloration : en moyenne 0.01 mg/l de chlore aux robinets des consommateurs (valeur de tolérance : maximum 0.1 mg/l chez le consommateur).

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte 2 campagnes de prélèvements par année effectués par une société mandatée par la municipalité, selon le plan d'autocontrôle.

Bactériologie

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

Paramètres physico-chimiques

Concernant les pesticides, comme tout le plateau suisse, SAGENORD constate la présence de métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable dans des valeurs supérieures aux prescriptions fédérales pour le métabolite R 471811. Le chlorothalonil est une substance active utilisée depuis les années 1970. Ce fongicide est désormais interdit depuis le 1^{er} janvier 2020. Les contrôles périodiques, effectués par SAGENORD, indiquent les teneurs suivantes pour l'année 2025 :

| Ressource | Proportion de la ressource | Teneur moyenne du métabolite du chlorothalonil R471811 |
|---|----------------------------|--|
| | [%] | [ng/l] |
| Puits d'Onnens | 58.3 | 135 |
| Sources du Cossaux | 29.4 | 32 |
| Station de Bellerive (lac de Neuchâtel) | 6 | 156 |
| AIVB | 5.9 | < 25 |
| ARRIBRU | 0.4 | 162 |

La valeur maximale autorisée du métabolite R471811 est de 100 ng/l (nano-gramme par litre).

Les ressources montrent une diminution des teneurs par rapport à 2024.

Le 1,2,4 Triazole n'est pas détectable dans l'eau brute de la station Bellerive sur le lac de Neuchâtel contrairement au lac Léman. Selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'eau distribuée reste néanmoins consommable, bien qu'en l'état actuel des connaissances, l'innocuité de ces métabolites n'a pas pu être démontrée.

Plusieurs essais cantonaux sont actuellement en cours pour définir et optimiser des moyens de traitement de ces résidus de pesticides dans l'eau (charbon actif, osmose inverse, etc.). En parallèle, la ville d'Yverdon-les-Bains avec SAGENORD et en relation étroite avec les autorités cantonales, a immédiatement déconnecté les ressources mineures non-conformes et débuté une révision de sa stratégie d'approvisionnement en eau potable (possibilités de dilution d'eau avec les distributeurs voisins, traitement d'une ressource régionale, prospection de nouvelles ressources, etc.).

Paramètres physiques et chimiques

Dureté totale moyenne : 23°f, soit une eau moyennement dure

| | |
|---|------------|
| Température moyenne | 18.7°C |
| Calcium | 67 mg/l |
| Magnésium | 10.7 mg/l |
| Sodium | 8.1 mg/l |
| Potassium | 2.4 mg/l |
| Métabolites du chlorothalonil R 471811 | 0.071 µg/l |
| | |

| | |
|---|------------|
| pH | 7.8 |
| Chlorure | 12.7 mg/l |
| Nitrate | 2.4 mg/l |
| Sulfate | 25 mg/l |
| | |
| Métabolites du chlorothalonil R 417888 | 0.007 µg/l |
| | |

Conclusion

Lors du prélèvement pour le contrôle des métabolites du chlorothalonil, le prélèvement se situait en-dessous de la limite de 0,1 µg/l.

Lors du Prélèvement pour le contrôle des pesticides, aucun dépassement des normes n'est apparu. L'eau distribuée par la Commune correspond aux normes d'eau de boisson. Selon l'OSAV, l'eau distribuée est consommable. Il s'agit d'une eau équilibrée, de type calco-carbonique, faiblement minéralisée et de dureté moyenne.

Informations utiles

En cas d'urgence uniquement, Catherine Bloesch, municipale et responsable du service des eaux est atteignable au 079 569 43 89

La Municipalité, février 2026